PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 6 avril 2022

Présidence : **M. Jacques Gay**
Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Bruno Lefevere – Sylvain Sanna**
Excusés : **MM. Matthieu Blain – Patrick Langenfeld**

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

COUPES DE L'HÉRAULT ET CHALLENGE MAURICE MARTIN

Le tirage au sort des demi-finales des Coupes de l'Hérault Vétérans et Seniors et du Challenge Maurice Martin a eu lieu le lundi 4 avril 2022 à 18h à la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela à Montpellier, à l'occasion du vernissage de l'exposition consacrée aux 40 ans de la Coupe de l'Hérault Seniors (du 4 avril au 26 mai 2022), suivi de la remise des labels pour les clubs héraultais.

Etaient présents :

Mme Marie Passieux, Présidente d'Hérault Sport
M. Jean Almarcha, Conseiller Départemental et Vice-Président d'Hérault Sport
M. Christophe Bourdin, Conseiller Municipal de la Ville de Montpellier
M. Jacques Teissier, Directeur d'Hérault Sport
Mme Claire Guerrero, MM. Frédéric Martin, Jérémy Crespy, Laurent Guedj, Hérault Sport
M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football
M. Didier Mas, Vice-Président Délégué
MM. Mazouz Belgharbi (Président de la Commission de la Pratique Sportive), **Jean-Louis Denizot** et **Paul Grimaud**, Vice-Présidents
M. Joseph Cardoville, Secrétaire Général
Mme Meriem Ferhat, **MM. Frédéric Caceres** et **Guy Michelier**, membres du Comité de Direction
MM. Patrick Langenfeld, Bruno Lefevere et **Sylvain Sanna** membres de la Section Seniors
Mme Nathalie Hardouin, Midi Libre
Les membre du groupe de travail concernant l'exposition des 40 ans de la Coupe de l'Hérault Seniors : **Mmes Evelyne Malafosse** responsable de la cellule de presse communication Hérault Sport, **Pascale Causse**, service communication Hérault Sport**, M. Paul Grimaud,** Vice-Président du District, **M. Jean-Claude Printant**, Président Honoraire du District**, M. Christian Vidal**, ancien Vice-Président du District et ancien membre de la Commission Seniors, **M. François Lanot**, ancien secrétaire général de la Ligue du Languedoc-Roussillon
Mmes Edith Cruz et **Isabelle Malartic**, **MM. Jean-Philippe Bacou**, **Cédric Bayad** et **Thibault Quadruppani**, permanents du District
Les clubs ARCEAUX MONTPELLIER, A.S. DE CELLENEUVE, A.S. MIREVALAISE, A.S. PIGNAN, LA CLERMONTAISE, POINTE COURTE A.C. SETE, R. C. ST GEORGES D'ORQUES

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

SETE FC 34 2/PIGNAN AS 1
CLERMONTAISE 1/U.S. BEZIERS 1

En raison des matchs de championnats régionaux les 24 avril, 1er mai et 8 mai 2022, ces rencontres initialement programmées le 24 avril 2022 à 15h sur le terrain du club premier tiré au sort, avec prolongations et épreuve des tirs au but si nécessaire **devront se jouer le 17 avril 2022 (week-end de Pâques) ou en semaine avant le 24 avril 2022, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District, mais pas au-delà du 24 avril 2022.**

A défaut d'entente entre les clubs, la Commission fixera la date.

CHALLENGE MAURICE MARTIN

Les rencontres auront lieu le 24 avril 2022 à 15h sur le terrain du club premier tiré au sort, avec prolongations et épreuve des tirs au but si nécessaire :

MIREVAL AS 1/VIA DOMITIA USCNM 1
M. CELLENEUVE 1/LE POUGET-VENDEMIAN 1

COUPE DE L'HÉRAULT VÉTÉRANS

Les rencontres auront lieu le 22 avril 2022 en soirée sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but si nécessaire :

ALIGNAN AC 3/S. POINTE COURTE 3
M. ARCEAUX 3/ST GEORGES RC 1

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

SETE FC 34 2/PIGNAN AS 1
Du 24 avril 2022
Est avancée au 15 avril 2022 en soirée
(Accord des clubs)

D3

- Poule D

VALRAS SERIGNAN FCO 2/CERS PORTIRAGNES SC 2
Du 8 mai 2022
Est avancée au 4 mai 2022 en soirée
(Accord des clubs)

D4

- Poule D

VILL. BEZIERS FC 1/THONGUE ET LIBRON FC 2
Du 27 mars 2022
Est donnée à rejouer au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général, avec trois arbitres et un délégué à la charge des deux clubs
(Décision de la Commission de Discipline & de l'Ethique – réunion du 31 mars 2022)

VÉTÉRANS

- Poule A

ETS DU JAUR 2/VIA DOMITIA USCNM 3
Du 1er avril 2022

Est reportée au 29 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général
(Terrain gelé – impraticable)

INFORMATION AUX CLUBS

MAUGUIO CARNON US 3/ASPTT MONTPELLIER 1
50515.2 – D4 (A) du 3 avril 2022

La Commission transmet le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

REUNION DES CLUBS DE D1 DU 1ER AVRIL 2022

La Commission remercie chaleureusement le club R.C.O. AGATHOIS ainsi que la municipalité pour l'accueil et l'organisation de cette réunion dont le but consistait à présenter différents scenari possibles concernant le championnat D1 pour la saison 2022-2023.

Un seul club manquait à l'appel ; après échanges, les clubs ont voté pour l'une des propositions présentées, à la majorité (10 sur 11), quel que soit le nombre de descentes de Ligue.

Cette proposition sera examinée lors du prochain Comité Directeur.

FORFAITS

GRABELS US 1
50237.2 – D3 (B) du 3 avril 2022
À MONTPEYROUX FC 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vus les rapports des officiels de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe MONTPEYROUX FC 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe GRABELS US 1 avec amende de 80 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe MONTPEYROUX FC 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 102 €
Indemnité kilométrique
34 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club U. S. GRABELLOISE.

***

GRAND ORB FOOT ES 2
50887.2 – D5 (C) du 3 avril 2022
À SAUVIAN FC 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe SAUVIAN FC 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe GRAND ORB FOOT ES 2 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe SAUVIAN FC 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 144 €
Indemnité kilométrique
48 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

***

ST THIBERY SC 3
50888.2 – D5 (C) du 3 avril 2022
À VIA DOMITIA USCNM 2

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe VIA DOMITIA USCNM 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ST THIBERY SC 3 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe VIA DOMITIA USCNM 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 93 €
Indemnité kilométrique
31 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

ST FELIX DE LODEZ
D5 (B)

Courriel du 1er avril 2022
Amende : 90 € (forfait général dans ses cinq derniers matchs)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

***

U.S. BEZIERS 2
D3 (D)

Courriel du 4 avril 2022
Amende : 160 € (forfait général avant ses cinq derniers matchs)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

***

GRAND ORB FOOT ES 2
D5 (C)

Cette équipe totalise trois forfaits :

23/01/2022 à ST THIBERY SC 3
20/03/2022 à VIA DOMITIA USCNM 2
03/04/2022 à SAUVIAN FC 1

Amende : 70 € (forfait général avant ses cinq derniers matchs)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

***

ST THIBERY SC 3
D5 (C)

Cette équipe totalise trois forfaits :

21/11/2021 à SUD HERAULT FO 4
20/03/2022 à LESPIGNAN VENDRES FC 3
03/04/2022 à VIA DOMITIA USCNM 2

Amende : 90 € (forfait général dans ses cinq derniers matchs)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS ADRESSÉES HORS DÉLAIS

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

U.S. BEZIERS 3
52009.2 – Vétérans (A) du 25 mars 2022
Amende : 3ème HD* : 50 € (cf. JO N° 23 – PV Animation)
(Cachet de la Poste du 30 mars 2022)

VALROS AS 1
51014.2 – Vétérans (C) du 25 mars 2022
Amende : 1er HD* : 1 €
(Cachet de la Poste du 5 avril 2022)

HD* : hors-délai
Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

BEZIERS A. S. 3
52012.2 – Vétérans (A) du 1er avril 2022

OCCITANIE FC 1
52013.2 – Vétérans (A) du 1er avril 2022

CAZOULS MAR MAU 3
50954.2 – Vétérans (B) du 1er avril 2022

VALRAS SERIGNAN FCO 3
50956.2 – Vétérans (B) du 1er avril 2022

ST THIBERY SC 4
51022.2 – Vétérans (C) du 1er avril 2022

SETE FC 34 3
52063.2 – Vétérans (D) du 1er avril 2022

AS CROIX D'ARGENT 2
51178.2 – Vétérans (E) du 1er avril 2022

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 4 mai 2022**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – DÉCISIONS

M. PAILLADE MERCURE 1/JUVIGNAC AS 2
50226.2 – D3 (B) du 20 mars 2022

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N° 31 du 25 mars 2022,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

La Commission dit match perdu par pénalité - 1 (moins un) point avec amende de 50 € à l'équipe M. PAILLADE MERCURE 1 pour en reporter le bénéfice à l'équipe JUVIGNAC AS 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).
En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

***

BEZIERS A. S. 3/VIA DOMITIA USCNM 3
52001.2 – Vétérans (A) du 18 mars 2022

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N° 31 du 25 mars 2022,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

La Commission dit match perdu par pénalité - 1 (moins un) point avec amende de 50 € à l'équipe BEZIERS A. S. 3 pour en reporter le bénéfice à l'équipe VIA DOMITIA USCNM 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).
En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 13 avril 2022

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou